

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
20 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de conseillers municipaux votants : 26
Date de convocation du Conseil Municipal : 14/02/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, MM. Clément VILLEMAGNE, Jean-Yves LE VEN, Mmes Elodie POIRIER, Anna FRANCHI, M. Henri VIDAL, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. BARANSKI Frédéric à Mme DEAL Elisabeth
M. PIERREL Michel à M. MAGNIN Alban
M. FERISEN Jean à M. EXCOFFIER David
MME BOURQUIN Marie-Noëlle à M. VIDAL Henri

ABSENTS : M. Pascal GRIBOUVAL

Mme Hélène ANSELME est élue secrétaire de séance.

DCM20250220-03

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.6) – Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025

Madame Virginie Lacas rapporteur, présente le rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2025.

DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alban MAGNIN



DCM20250220-03

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le 21/02/2025 **S²LOW**
ID : 074-217402882-20250220-DCM2025022003-DE

DCM20250220-03

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 21/02/2025 et
télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 03/03/2025

Rapport d'orientation budgétaire 2025



SOMMAIRE :

I. CADRE JURIDIQUE

II. CONTEXTE GENERAL

- 1) CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES CHIFFRES CLES
- 2) LOI DE FINANCES 2025

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE 2020-2024

- 1) FONCTIONNEMENT
- 2) INVESTISSEMENT
- 3) LES RATIOS BUDGETAIRES

IV. ORIENTATIONS 2025

- 1) ORIENTATIONS POLITIQUES
- 2) PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

V. ETAT DE LA DETTE COMMUNALE

VI. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

I. CADRE JURIDIQUE

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un **déla**i de dix semaines **précédant l'examen du budget** (article L.5217-10-4 du CGCT), un rapport sur les **orientations budgétaires**, les **engagements pluriannuels** envisagés ainsi que sur la **structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, **toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité**.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

L'objectif du DOB est de **discuter** des orientations budgétaires de la collectivité et **d'informer sur la situation financière**.

Le rapport doit être **communiqué** aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, **au minimum 5 jours** avant la réunion pour les conseillers municipaux et intercommunaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

II. CONTEXTE GENERAL

1) CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES CHIFFRES CLES

- **Contexte international :**

La **croissance mondiale** est attendue en 2024 et en 2025, **autour de 3 %**, avec des dynamiques régionales très différentes. La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à **baisser leurs taux directeurs**. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays : conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

Pour la **zone euro**, estimation d'une **croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025** et d'une **inflation de 1,8 % en 2025** (*source Caisse d'épargne*).

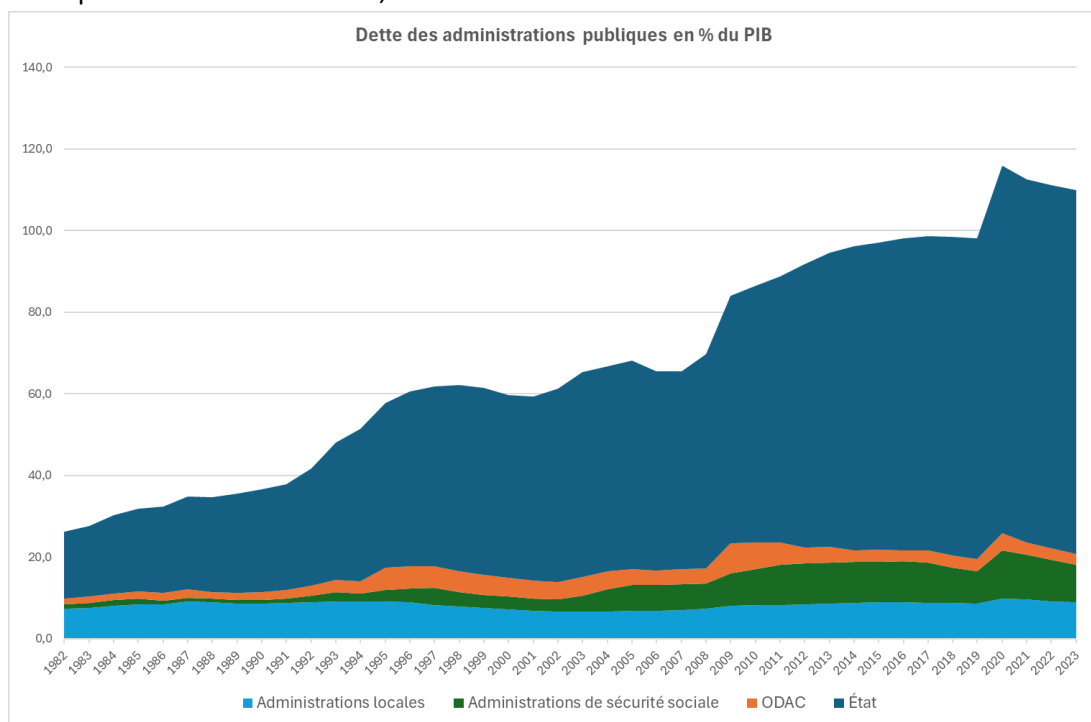
- **Contexte national :**

En France, on note une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et estimée à 0,9 % en 2025 en moyenne annuelle ainsi qu'une inflation (IPCH) de 1,7 % en novembre 2024 (*source Caisse d'épargne*).

Le **taux de chômage** a progressé de **0,2 points** entre le 3T 2023 et le 3T 2024 pour **s'établir à 7,4 %** en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %).

En 2023, le **déficit public** s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une **faible croissance** spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de **baisses d'impôts** pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les **dépenses publiques** hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont **continué d'augmenter** à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %.

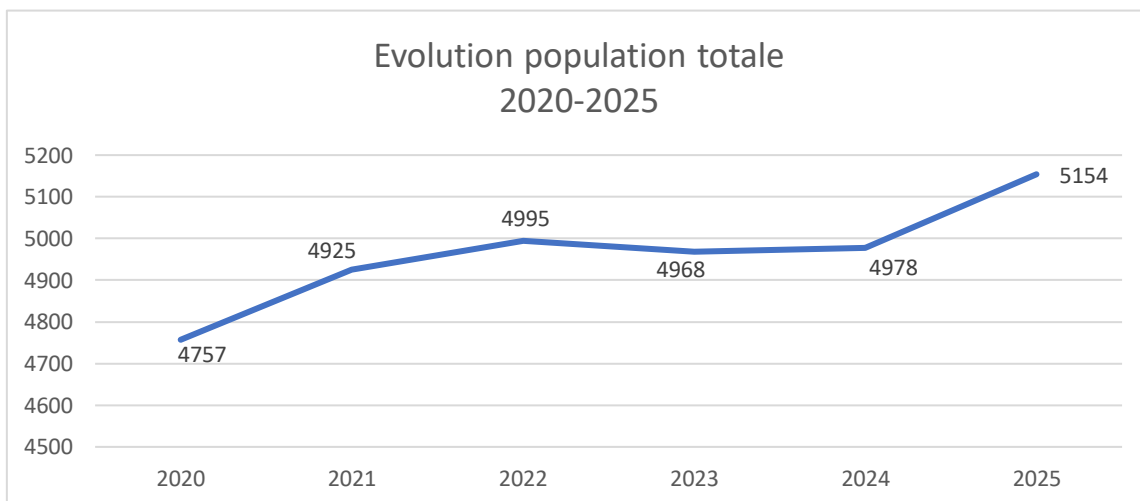


- **Contexte local :**

Au niveau local, malgré une **hausse globale de 7,66 % de la compensation financière genevoise**, Valleiry n’a bénéficié que d’une augmentation de 3,25% pour s’élever à **2 291 k€**. Elle représente une des principales recettes de la commune avec la fiscalité locale.

	2020	2021	2022	2023	2024	
CFG	Frontaliers	1669	1651	1695	1745	1783
	<i>Evolution frontaliers</i>	3.73%	-1.08%	2.67%	2.95%	2.18%
	Produits	2 183 973.00 €	2 169 962.00 €	2 172 711.00 €	2 218 846.00 €	2 290 933.00 €
	<i>Evolution produits</i>	6.35%	-0.64%	0.13%	2.12%	3.25%
	Produits/Frontalier	1 308.55 €	1 314.33 €	1 281.84 €	1 271.54 €	1 284.88 €
	<i>Evolution de la part</i>	2.53%	0.44%	-2.47%	-0.80%	1.05%

Suite au recensement de janvier 2024, la population totale de Valleiry progresse de 3,5% au 1^{er} janvier 2025 au regard des chiffres de l’INSEE :



2) LOI DE FINANCES 2025 :

- **Une loi spéciale pour une situation exceptionnelle : Décembre 2024**

Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Contenu du projet de loi spéciale :

Le projet de loi spéciale contient trois articles nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics, au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

L'article premier du projet de loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).

Les deuxième et troisième articles autorisent l'État et les organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

- **Projet de loi de finances (PLF) : Février 2025**

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de **ramener le déficit public à 5,4% du PIB** en 2025. Dans cet objectif, il propose en particulier une **baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises**.

Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté la version finale du PLF, puis le Sénat le jeudi 6 février.

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de **réduire les dépenses** de l'État et de ses opérateurs de **23,6 Md€**.

- Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.
- Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.
- Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.
- A l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.
- Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.
- Selon le souhait du gouvernement, le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Les mesures sur les collectivités

- Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).
- Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.
- Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.
- Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE VALLEIRY 2020-2024

1) FONCTIONNEMENT :

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	975 k€	1 120 k€	1 204 k€	1 298 k€	1 416 k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 025 k€	2 136 k€	2 321 k€	2 532 k€	2 619 k€
014 - Atténuations de produits	278 k€	265 k€	263 k€	270 k€	276 k€
65 - Autres charges de gestion courante	262 k€	289 k€	372 k€	364 k€	581 k€
66 - Charges financières	184 k€	165 k€	147 k€	132 k€	118 k€
67 - Charges spécifiques	20 k€	15 k€	1 k€	1 k€	0 k€
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0 k€	1 k€	0 k€	0 k€	1 k€
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 744 k€	3 991 k€	4 307 k€	4 596 k€	5 011 k€
Evolution année N-1	-3.83%	6.59%	7.93%	6.71%	9.03%

Les charges générales ont progressé entre 2023 et 2024 d'environ 9 % :

- Hausse des charges relatives aux énergies : +36 k€,
- Hausse des frais de réparations des bâtiments : + 24 k€,
- Remboursement de frais à d'autres collectivités : + 32 k€.

Les **charges de personnel** ont augmenté entre **2020 et 2024 (+29%)**. Cela s'explique par le renforcement régulier des effectifs notamment aux services périscolaires et cantine ainsi qu'aux hausses des rémunérations mises en place par le gouvernement en 2023 et 2024, la prime pouvoir d'achat exceptionnelle et le coût des agents recenseurs.

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
013 - Atténuations de charges	74 k€	44 k€	64 k€	35 k€	34 k€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	261 k€	373 k€	421 k€	503 k€	532 k€
73 - Impôts et taxes	2 437 k€	2 524 k€	252 k€	247 k€	224 k€
731 - Fiscalité locale	0 k€	0 k€	2 421 k€	2 721 k€	3 055 k€
74 - Dotations et participations	2 548 k€	2 472 k€	2 459 k€	2 511 k€	2 590 k€
75 - Autres produits de gestion courante	90 k€	73 k€	83 k€	80 k€	155 k€
76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
77 - Produits spécifiques	5 k€	8 k€	0 k€	1 k€	2 k€
Total recettes réelles de fonctionnement	5 416 k€	5 494 k€	5 700 k€	6 098 k€	6 592 k€
Evolution année N-1	0.19%	1.45%	3.75%	6.98%	8.10%

Les recettes fiscales ont progressé entre 2023 et 2024 de plus de 12 %. Les produits des services ont également augmenté (+5,77 %). Les **dotations et participations** sont restées quant à elles quasiment **stables depuis 2020** (+ 1,3%, dont les Fonds Genevois).

De manière globale, **après une amélioration en 2023, les dépenses réelles (+9,03%) progressent à nouveau plus rapidement que les recettes réelles (+8,1%) en 2024.**

2) INVESTISSEMENT

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Projets d'investissement	1 827 k€	1 131 k€	1 324 k€	1 364 k€	2 053 k€

La commune a investi en **moyenne environ 1,5M€ par an** depuis 2020 pour ses projets (hors chapitre 27 : portages EPF).

En **2024**, les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 053 k€** et correspondent principalement à :

- Solde entrée est : 757 k€
- Extension cantine : 555 k€,
- Nouvelle école maternelle : 213 k€,
- Entrée ouest : 200 k€
- Finition voirie Sorbier : 174 k€

Ces projets ont été **autofinancés** déduction faite de **333 k€ de subventions** perçues entre 2020 et 2024.

En 2024, **les restes à réaliser** en dépenses s'élèvent à **151 k€**. En recettes les restes à réaliser s'élèvent à **255 k€** et correspondent à des subventions pour des projets en cours.

3) LES RATIOS BUDGETAIRES

Evolution de l'épargne :

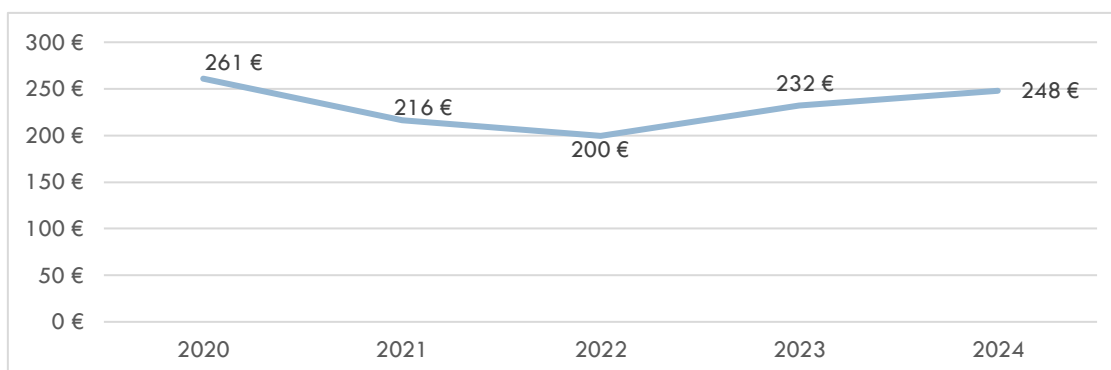
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimé 2024
Epargne de gestion	1 855 K€	1 669 K€	1 540 K€	1 633 k€	1 694 k€
Epargne brute	1 672 K€	1 504 K€	1 393 K€	1 501 k€	1 576 k€
Epargne nette	1 241 K€	1 064 K€	997 K€	1 154 k€	1 235 k€

Epargne de gestion : recettes réelles de fonct. – dépenses réelles de fonct. (sauf intérêts de la dette)

Epargne brute (excédent fonctionnement) : épargne de gestion – intérêts de la dette

Epargne nette : épargne brute - capital remboursé

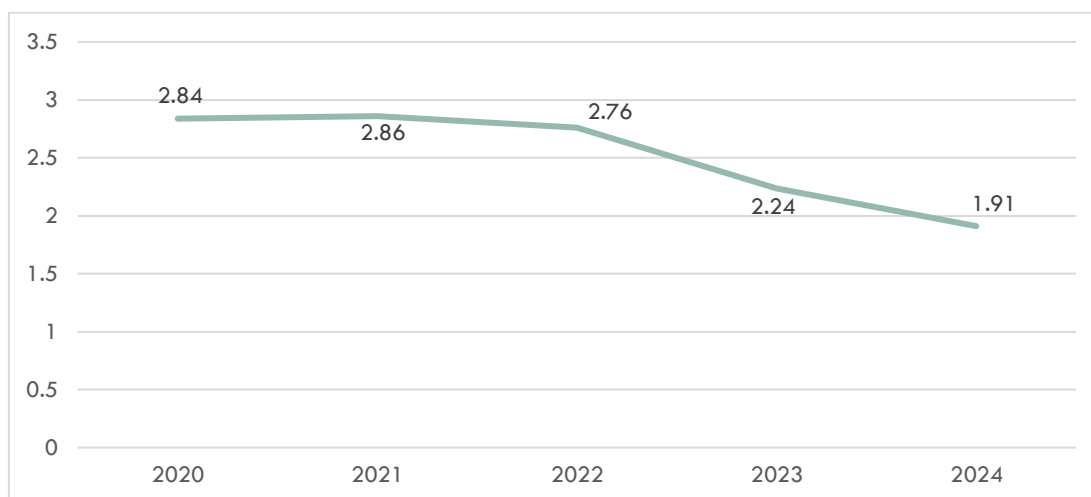
Epargne nette par habitant :



Evolution des résultats :

	2020	2021	2022	2023	Provisoire 2024
Résultats Fonctionnement	1 388 K€	1 224 K€	987 K€	1 117 K€	1 227 K€
<i>Evolution N-1</i>	10.13%	-11.83%	-19.36%	13.17%	9,85%
Résultats Investissement	1 421 K€	1 994 K€	2 897 K€	2 915 K€	2 003 K€
<i>Evolution N-1</i>	17.31%	-25.35%	40.29%	0.62%	-31,29%

Capacité de désendettement :



Capacité de désendettement : nombre d'années nécessaire pour rembourser le capital restant de l'emprunt avec l'épargne brute.

IV. ORIENTATIONS 2025

1) ORIENTATIONS POLITIQUES

Fiscalité :

- Pas de hausse des taux pour l'ensemble des taxes :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Habitation Résidences Secondaires	17.50%	17.50%
Taxe Habitation Logements Vacants	17.50%	17.50%
Taxe Foncier Bâti	26.31%	26.31%
Taxe Foncier Non Bâti	40.79%	40.79%

- Variation des bases d'imposition des taxes foncières : + 1,7 %.

Ce qui correspond à une **hausse estimée** des produits fiscaux d'environ **86 k€** par rapport aux prévisions 2024.

Tarification :

- Maintien des tarifs actuels,
- Stabilité des effectifs périscolaires.

Compensation Financière Genevoise :

- Maintien de la prévision de 2023 et 2024 soit 2 180 k€.

Investissement :

- Construction de la nouvelle école maternelle (budgets 2025 à 2027) : 10,5 M€ maximum,
- Geler les autres programmes d'investissement à montants conséquents,
- Maintenir la qualité des services publics proposés aux habitants,
- Réduire le volume d'investissement hors école maternelle à 500 k€ par an,
- Réduire la part des charges incompressibles dont les charges de personnel.

2) PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

Fonctionnement : Dépenses et recettes

Chapitre	Proposition 2025	BP2024	Evolution BP
011 - Charges à caractère général	1 495 235.00 €	1 445 050.00 €	3.47%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 653 500.00 €	2 639 100.00 €	0.55%
014 - Atténuations de produits	282 000.00 €	277 550.00 €	1.60%
023 - Virement à la section d'investissement	924 644.80 €	844 533.89 €	9.49%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000.00 €	360 000.00 €	5.56%
65 - Autres charges de gestion courante	611 710.00 €	582 311.91 €	5.05%
66 - Charges financières	122 800.00 €	127 700.00 €	-3.84%
67 - Charges spécifiques	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000.00 €	1 500.00 €	0.00%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 473 889.80 €	6 279 745.80 €	3.09%
013 - Atténuations de charges	25 000.00 €	35 000.00 €	-28.57%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €	6 216.80 €	0.00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	495 350.00 €	491 290.00 €	0.83%
73 - Impôts et taxes	215 000.00 €	248 918.00 €	-13.63%
731 - Fiscalité locale	3 084 100.00 €	2 965 761.00 €	3.99%
74 - Dotations et participations	2 550 663.00 €	2 453 000.00 €	3.98%
75 - Autres produits de gestion courante	97 560.00 €	79 560.00 €	22.62%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 473 889.80 €	6 279 745.80 €	3.09%

Les prévisions de la section de fonctionnement 2025 augmentent de 3,09 % par rapport au budget prévisionnel 2024.

En dépenses, cette hausse est due notamment à l'augmentation des charges d'électricité (+40 k€), de la participation versée au Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache (+18 k€),

Les objectifs de maintenir la hausse des charges à caractère général à moins de 5% et de stabiliser la masse salariale sont atteints.

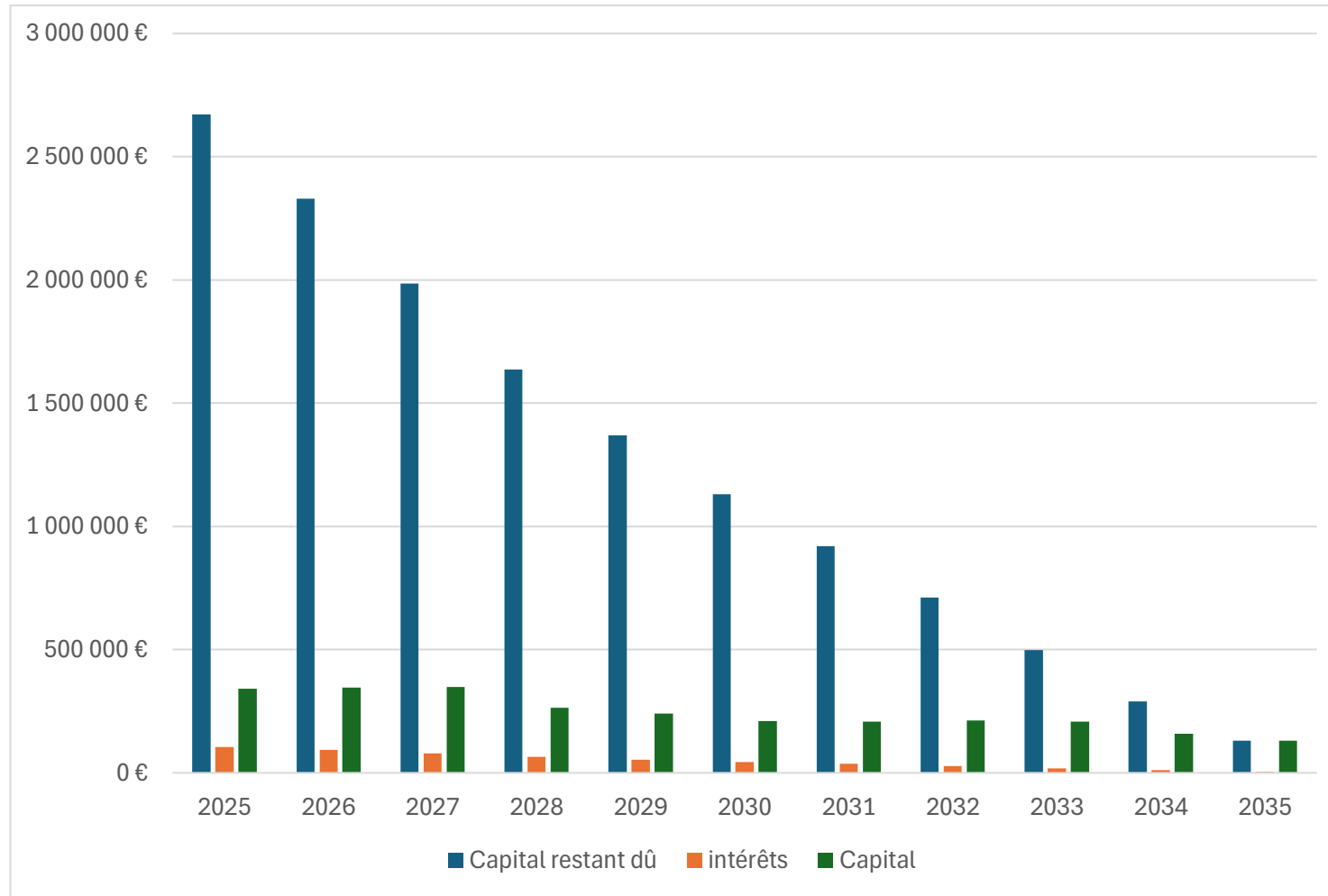
V. L'ETAT DE LA DETTE COMMUNALE

Emprunts communaux au 1^{er} janvier 2025 :

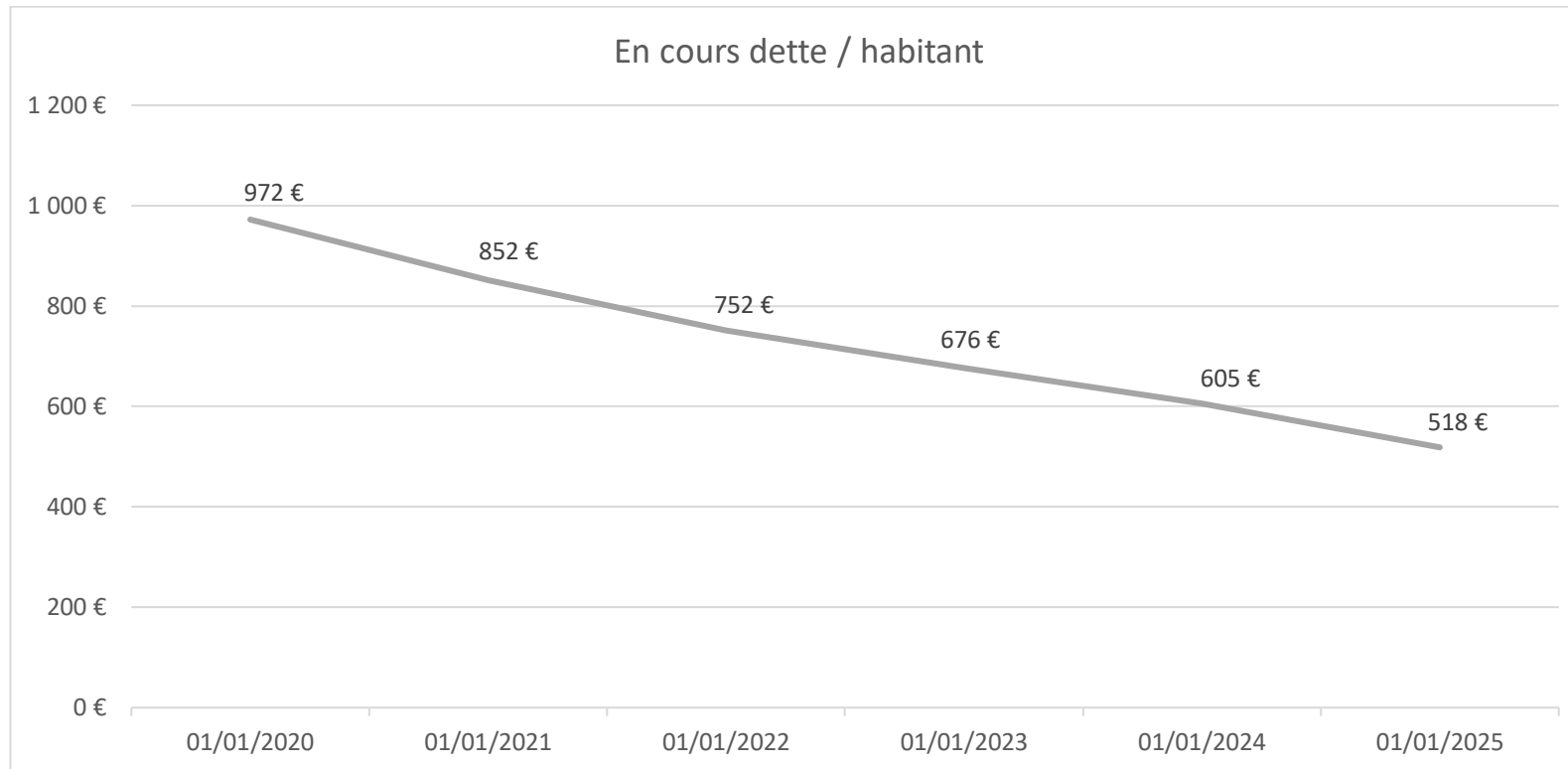
Date souscription	Objet	Organisme prêteur	Montant initial	Durée ans	Type de taux	Taux	Capital restant au 01/01/2025	Capital 2025	Intérêts 2025	Echéance 2025
01/05/1994	REFEC.LOGEMENTS SOLIDARITE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	18 547.56 €	32	Révisable	4.34	1 017.41 €	320.21 €	59.01 €	379.22 €
01/01/2004	EMPRUNT RENOVATION MAISON BALLET	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT.	45 611.00 €	32	Révisable	2.74	17 404.66 €	1 362.41 €	513.44 €	1 875.85 €
10/04/2006	GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	800 000.00 €	30	Révisable	3.82	293 333.00 €	26 666.00 €	11 329.82 €	37 995.82 €
10/04/2006	GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	1 000 000.00 €	30	Révisable	3.61	366 673.00 €	33 333.00 €	14 125.46 €	47 458.46 €
10/04/2006	GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	1 000 000.00 €	30	Fixe	3.61	366 673.00 €	33 333.00 €	13 903.01 €	47 236.01 €
16/02/2007	GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	1 160 000.00 €	29	Révisable	3.77	438 200.00 €	40 100.00 €	16 703.70 €	56 803.70 €
19/09/2013	EXTENSION ECOLE MATERNELLE	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	500 000.00 €	15	Fixe	4.15	116 666.82 €	33 333.32 €	4 322.92 €	37 656.24 €
01/01/2007	TRAVAUX LA CORNACHE	SYANE	35 872.15 €	20	Fixe	4.03	3 587.17 €	1 793.61 €	144.56 €	1 938.17 €
01/01/2008	TRAVAUX ROUTE DE BLOUX	SYANE	237 712.75 €	20	Fixe	3.64	37 533.55 €	12 511.20 €	1 366.22 €	13 877.42 €
01/01/2010	SELEQ LA JOUX PHASE 2 TRANCHE 1	SYANE	339 053.23 €	20	Fixe	4.65	84 763.33 €	16 952.66 €	3 941.49 €	20 894.15 €
01/01/2013	ROUTE DE CHANCY	SYANE	8 388.02 €	20	Fixe	3.75	3 355.22 €	419.40 €	121.12 €	540.52 €
01/01/2013	LA JOUX TRANCHE 2	SYANE	138 230.42 €	20	Fixe	4.25	55 292.18 €	6 911.52 €	2 272.51 €	9 184.03 €
01/01/2015	TRAVAUX ROUTE DE LA VOSOINETTE	SYANE	132 901.77 €	20	Fixe	4.24	66 450.87 €	6 645.09 €	2 471.97 €	9 117.06 €
25/02/2009	ATELIERS DU VUACHE	SA CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	1 000 000.00 €	25	Fixe	4.81	510 358.41 €	68 460.00 €	23 368.68 €	91 828.68 €
25/05/2013	EXT. ECOLE MATERNELLE ET CANTINE	SA CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	500 000.00 €	15	Fixe	4.98	131 053.89 €	41 579.56 €	6 526.48 €	48 106.04 €
01/09/2013	AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE	SA LA BANQUE POSTALE	320 000.00 €	15	Fixe	3.81	74 666.82 €	21 333.32 €	2 540.00 €	23 873.32 €
01/04/2015	EMPRUNT MODULE ECOLE	SA LA BANQUE POSTALE	300 000.00 €	15	Fixe	2.27	105 000.00 €	20 000.00 €	2 213.26 €	22 213.26 €
TOTAL			7 558 429.41 €				2 672 029.33 €	365 054.30 €	105 923.65 €	470 977.95 €

Le budget primitif 2025 ne prévoit pas de nouveaux emprunts. Les prêts relatifs au projet d'école maternelle devraient se réaliser entre 2026 et 2027.

Extinction de la dette : En 2036, tous des prêts seront remboursés.



Dette par habitant : Divisée par 2 entre 2020 et 2025



VI. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Services	PROJETS	2025		2026		2027		2028		TOTAL	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagement	Modification PLU / URBEO	10 k€								10 k€	0 k€
	Frais Marchés publics	3 k€		3 k€		3 k€		3 k€		10 k€	0 k€
	Cheminement doux Route de Bloux - études puis travaux			10 k€		14 k€				24 k€	0 k€
	Passage sous-voie - SNCF	50 k€								50 k€	0 k€
	Entrée Est SYANE complément luminaires	30 k€								30 k€	0 k€
	Cheminement doux Route d'Annecy - Chênex	74 k€	0 k€							74 k€	0 k€
	Programme de rénovation éclairage du SYANE	54 k€		50 k€						104 k€	0 k€
	Programme 2024 RD 1206 SYANE solde	21 k€								21 k€	0 k€
	Borne de recharge Maison Santé SYANE	9 k€	9 k€							9 k€	9 k€
	Achat de terrains : LOGIDIS	163 k€								163 k€	0 k€
	Achat de terrains : bois	1 k€								1 k€	0 k€
	Nouvelle école maternelle :	770 k€	50 k€	4 700 k€	400 k€	4 743 k€	450 k€			10 213 k€	900 k€
	Cession rue de l'acquit		50 k€							0 k€	50 k€
	Cession maison Rue de Chenex		300 k€							0 k€	300 k€
	Liaison douce /passerelle/Sorbier							375 k€	63 k€	375 k€	63 k€
	Abris bus x3	17 k€								17 k€	0 k€
	Espace OM Vosognette/Eglise	119 k€	117 k€							119 k€	117 k€
	Enfouissement Vosognette/Eglise	104 k€								104 k€	0 k€
	Portages EPF	68 k€		68 k€		17 k€		17 k€		169 k€	0 k€
TOTAL	1 492 k€	526 k€	4 830 k€	400 k€	4 776 k€	450 k€	394 k€	63 k€	11 493 k€	1 439 k€	
Techniques	Un arbre un logement	3 k€		3 k€		3 k€		3 k€		12 k€	0 k€
	Aménagements extérieurs (fontaine et grillage)	17 k€		20 k€		20 k€		20 k€		77 k€	0 k€
	Aménagement des bâtiments	42 k€		30 k€		30 k€		30 k€		132 k€	0 k€
	Aménagement de voirie	50 k€		50 k€		50 k€		50 k€		200 k€	0 k€
	Achat de véhicule (camion benne)	24 k€				25 k€				49 k€	0 k€
	Mobiliers divers	3 k€		3 k€		3 k€		3 k€		12 k€	0 k€
	Achats équipements divers	57 k€		30 k€		30 k€		30 k€		147 k€	0 k€
	TOTAL	196 k€	0 k€	136 k€	0 k€	161 k€	0 k€	136 k€	0 k€	629 k€	0 k€

Services	PROJETS	2025		2026		2027		2028		TOTAL	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Culture jeunesse	Equipements groupe scolaire	5 k€		5 k€		5 k€		5 k€		20 k€	0 k€
	Informatique groupe scolaire	8 k€		8 k€		8 k€		8 k€		32 k€	0 k€
	Equipements périscolaire et culture	3 k€		2 k€		2 k€		2 k€		9 k€	0 k€
	TOTAL	16 k€	0 k€	15 k€	0 k€	15 k€	0 k€	15 k€	0 k€	61 k€	0 k€
Services Généraux	Mobilier	5 k€		5 k€		5 k€		5 k€		20 k€	0 k€
	Broyeur CNI	3 k€								3 k€	0 k€
	Logo	1 k€								1 k€	0 k€
	Cimetière	1 k€		3 k€		3 k€		3 k€		10 k€	0 k€
	Matériel informatique	10 k€		10 k€		10 k€		10 k€		40 k€	0 k€
	TOTAL	20 k€	0 k€	18 k€	0 k€	18 k€	0 k€	18 k€	0 k€	74 k€	0 k€
TOTAL GENERAL		1 724 k€	526 k€	4 999 k€	400 k€	4 970 k€	450 k€	563 k€	63 k€	12 256 k€	1 439 k€